Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 022-212203624-20260304-09_2026-DE

Arrondissement
de LANNION

MAIRIE de
TRÉGUIER

Membres en exercice : 19
Membres présents : 16
Procurations : 3

NDEL 09/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL DE TRÉGUIER

SÉANCE du 04 mars 2026 à 18h00

Etaient Présents : M. G. ARHANT, Maire, M.P. BODIN, F. SIMON, A. LE DANTEC, P. TOULARASTEL, adjoints, P. MACE, R. ROLLAND, G. PLAPOUS, S. CATHOU, M. MADEC, E. LE CARVENNEC, O. GUEGUEN, K. LE ROUX, F. VOISIN, C. LE MARLEC, Y REVAULT D'ALLONNES, conseillers

Absents excusés :
M. EVEN proc à R. ROLLANS
P. RENAULT proc à F. SIMON
A. WETTERWALD (ayant quitté la salle à 19h42) proc à Y. REVAULT D'ALLONNES

Date d'envoi de convocations : 25 février 2026
Secrétaire de séance : M. MADEC

09/2026 – admissions en non-valeur

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le Centre des Finances publiques lui a présenté une demande d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables pour un montant total de 4867.82 €.
Il est donc proposé, à la demande de Monsieur le comptable, d'émettre un mandat au compte 6541 «créances admises en non-valeur» pour un montant de 4867.82 €, l'ensemble des procédures juridiques de recouvrement ayant été mises en œuvre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet :

- de la demande en non-valeur n° 7020940615 jointe en annexe pour un montant de 4867.82 €.

Pour extrait conforme au registre,
Guirec ARHANT

MAIRIE DE TRÉGUIER Côtes d'Armor

La secrétaire de séance
M. MADEC

Le Maire,
Rendu exécutoire par transmission
en Préfecture de Saint-Brieuc
et affichage en mairie, le 06/03/2026
Le Maire,
Guirec ARHANT

MAIRIE DE TRÉGUIER Côtes d'Armor